



Ropraz, le 30 août 2016

Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 août 2016

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis Municipal n°1/2016 – (Nouvelle législature) concernant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider, valable pour la législature 2016-2021
- Ouï le rapport de la commission des finances du 19 août 2016,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

- d'accepter l'adoption du préavis n°1/2016 – concernant l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de plaider, valable pour la législature 2016-2021, tel que présenté

ceci par 27 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président

Simon GILLIERON



La Secrétaire remplaçante :

Martine GODAT



Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz

Ropraz, le 30 août 2016

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 août 2016

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis Municipal n°2/2016 – Demande d'autorisation de statuer sur le droit de superficie et la vente de la ZA d'Ussières
- Oui le rapport de la commission des finances du 19 août 2016
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter l'adoption du préavis Municipal n°2/2016 – Demande d'autorisation de statuer sur le droit de superficie et la vente de la ZA d'Ussières, tel que présenté

ceci par 27 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président

Simon GILLIERON



La Secrétaire remplaçante :

Martine GODAT



Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz

Ropraz, le 30 août 2016

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 août 2016

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis Municipal n°3/2016 – Demande d'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles communaux, valable pour la législature 2016-2021
- Oui le rapport de la commission des finances du 19 août 2016,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter l'adoption du préavis Municipal n°3/2016 – Demande d'autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles communaux, valable pour la législature 2016-2021, tel que présenté

ceci par total 27 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président :

Simon GILLIERON



La Secrétaire remplaçante :

Martine GODAT



Ropraz, le 30 août 2016

Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gilliéron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 août 2016

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis Municipal n°4/2016 – Révision des indemnités communales et compétence de la Municipalité de Ropraz
- Oui le rapport de la commission des finances du 19 août 2016,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter l'adoption du préavis Municipal n°4/2016 – Révision des indemnités communales et compétence de la Municipalité de Ropraz

ceci par 27 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président :

Simon GILLIERON



La Secrétaire remplaçante :

Martine GODAT



Conseil Général de Ropraz
P.a. M. Simon Gillieron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz

Ropraz, le 30 août 2016

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 août 2016

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis Municipal n°5/2016 – Demande de crédit de Fr. 70'000.00 pour la mise en conformité pour l'exploitation de l'abattoir
- Oûi le rapport de la commission des finances du 19 août 2016,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter l'adoption du préavis Municipal n°5/2016 – Demande de crédit de Fr. 70'000.00 pour la mise en conformité pour l'exploitation de l'abattoir

ceci par 21 oui, 3 non et 3 abstention.

Le Président :

Simon GILLIERON



La Secrétaire remplaçante :

Martine GODAT



Ropraz, le 30 août 2016

Conseil Général de Ropraz

P.a. M. Simon Gillieron, président
Route de Bourg-Dessous 1
1088 Ropraz

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 29 août 2016

Présidence : M. Simon GILLIERON

- Vu le préavis du bureau du Conseil n°6/2016 – Révision des indemnités des membres du Conseil et du bureau.
- Oui le rapport de la commission des finances du 19 août 2016,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

d'accepter l'adoption du préavis du bureau du Conseil n°6/2016 – Révision des indemnités des membres du Conseil et du bureau.

ceci par 27 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président :

Simon GILLIERON



La Secrétaire remplaçante :

Martine GODAT